



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
17 juillet 2020  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2020**  
31 août-4 septembre 2020, New York  
Point 9 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Descriptif de programme de pays pour le Bélarus  
(2021-2025)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable . . . . .	2
II. Priorités du programme et partenariats . . . . .	4
III. Administration du programme et gestion des risques . . . . .	9
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme . . . . .	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Bélarus (2021-2025) . . . . .	12



## **I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable**

1. D'après les données de la Banque mondiale (2019), la République du Bélarus est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Elle compte 9 413 446 habitants (2019). En 2019, le pays occupait la 50<sup>e</sup> place, sur 189 pays, du classement concernant l'indice de développement humain et appartenait ainsi à la catégorie des pays jouissant d'un « indice de développement humain très élevé ». Il est attaché aux principes consistant à ne laisser personne de côté ainsi qu'à supprimer les inégalités et la discrimination dont sont victimes les groupes vulnérables. En 2018, il occupait la 27<sup>e</sup> place du classement relatif à l'indice d'inégalité de genre. La proportion de sièges occupés par des femmes à l'Assemblée nationale a augmenté, passant de 29,2 % en 2014 à 33,1 % en 2018. En ce qui concerne le classement selon l'indice mondial des objectifs de développement durable, le Bélarus occupait en 2019 la 23<sup>e</sup> place, ayant obtenu 77 point sur 100, soit une note supérieure à la moyenne pour la région d'Europe orientale et d'Asie centrale.

2. Fort de ses capacités en matière de santé publique, le Bélarus est en mesure de faire face à la maladie à coronavirus (COVID-19) et s'appuie, pour ce faire, sur ses laboratoires, la conduite de tests et la mise en isolement des personnes contaminées. Néanmoins, les effets économiques et sociaux des crises mondiales liées à la pandémie renforceront les vulnérabilités de l'économie nationale et, en l'absence de mesures systémiques visant à soutenir les secteurs et les groupes de population à risque, ces effets pourraient réduire les perspectives de croissance à long terme.

3. Le Bélarus mène des politiques macroéconomiques saines. Tout en maintenant une stratégie économique axée sur l'exportation, le Gouvernement a fait de la diversification des exportations une priorité. En 2018, la part des exportations de biens de haute technologie a atteint 2,7 %, tandis que celle des services d'information et de communication a dépassé 20 %. Les mesures prises tendent également à améliorer le climat économique en renforçant les garanties de protection des investissements, en simplifiant les procédures administratives et en améliorant le cadre juridique. Toutefois, certains risques économiques continuent d'entraver le développement durable, en raison des faibles niveaux de productivité du travail, d'investissement des entreprises et de dépenses en matière de recherche et développement en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). En outre, des risques démographiques persistent, y compris en ce qui concerne les faibles taux de natalité, les différences importantes d'espérance de vie entre les femmes et les hommes, l'exode des jeunes du pays et l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes.

4. La vision nationale en matière de développement durable repose sur la stratégie nationale de développement durable pour la période allant jusqu'à 2035, qui devrait être adoptée en 2020. Ce document met l'accent sur le développement durable de l'institution familiale et la croissance qualitative du capital humain, sur l'emploi et les revenus décents pour la population, sur la transformation numérique de l'économie et l'innovation généralisée, sur la création d'un climat économique propice et d'infrastructures durables, sur la garantie de la sécurité environnementale, ainsi que sur la transition vers des modèles de production et de consommation durables (économie circulaire).

5. Le Bélarus joue un rôle actif dans le développement de processus d'intégration. Il est un membre actif de la Communauté d'États indépendants (CEI), de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), de la Confédération du Bélarus et de la Fédération de Russie, ainsi que de l'Union économique eurasiatique (UEE). Depuis janvier 2020, un représentant du Bélarus occupe le poste de secrétaire général de l'OTSC. En 2020, le pays a pris la présidence des organes de l'UEE et du

Conseil de la Commission économique eurasiatique. De plus, en 2021, il présidera le Conseil suprême de la Confédération et co-présidera la CEI. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) considère le rôle de premier plan du Bélarus comme un atout en vue d'accélérer les progrès conjoints aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable dans la région.

6. En 2019, le PNUD a repris son rôle et son mandat d'organisme chargé du développement et de plateforme de réflexion sur les questions de développement humain durable. En tant que partenaire stratégique, soucieux du respect de l'égalité et favorable à l'intégration aux fins de la promotion du développement durable, il se place au cœur de la coopération. Cette grande avancée repose sur l'offre de valeur, l'expertise, les connaissances, le professionnalisme et les valeurs du PNUD. Le Programme joue également un rôle réactif en tant que plateforme d'appui du système des Nations Unies de développement ; il est investi d'une mission de coordination à l'appui des mesures prises par les pays en vue de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

7. Le Bélarus a créé une architecture unique de gestion du processus de nationalisation et de réalisation des objectifs de développement durable. Cette structure est considérée comme une plateforme propice à l'échange des meilleures pratiques aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. En 2017, une mission d'intégration, d'accélération et de soutien aux politiques a permis de recenser quatre plateformes d'accélération pour la réalisation des objectifs de développement durable au Bélarus : la transition verte pour une croissance inclusive et durable ; l'orientation vers les générations futures ; la transformation numérique et l'innovation sociale ; une société propice à l'égalité des genres. Ces accélérateurs servent de lignes directrices au programme de pays pour la période 2021-2025.

8. Grâce à son programme de pays pour la période 2016-2020, le PNUD a contribué à la mise en œuvre des priorités nationales, en particulier à la réduction des inégalités, à la prise en compte des meilleures pratiques et de l'expertise internationales, ainsi qu'au renforcement de la coordination et de la coopération intersectorielles. Réalisée entre 2016 et 2018, une évaluation indépendante du programme de pays a mis en évidence la contribution du PNUD à la promotion du Bélarus en tant que partenaire fiable et compétent sur la scène internationale, dont témoigne notamment l'adhésion du pays à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le PNUD a appuyé les mesures prioritaires du pays en matière de gestion durable des ressources naturelles, de préservation de la biodiversité et de protection des sites. Il a également contribué à prévenir la dégradation des sols et à protéger les espèces animales et végétales sauvages menacées. Il a aussi soutenu le développement local, ce qui a conduit à la croissance de l'entrepreneuriat et à l'augmentation du nombre de petites et moyennes entreprises au Bélarus.

9. Les enseignements tirés ont mis en évidence le fait que l'action du PNUD pourrait être renforcée et élargie en soutenant un développement socio-économique durable aux niveaux régional et local, en renforçant le secteur privé et les partenariats public-privé et en utilisant de nouveaux mécanismes et outils de financement. Parmi les autres domaines stratégiques, citons la promotion de la coopération en matière de technologie, d'innovation, de recherche et développement, ainsi que le renforcement des capacités nationales.

10. Le PNUD a activement collaboré à l'élaboration du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2021-2025). Dans ce cadre, il contribuera directement à quatre réalisations étroitement liées à son Plan stratégique, à ses domaines de connaissance et à ses avantages comparatifs. Les réalisations sont les suivantes : un développement économique alimenté par une croissance verte inclusive et la stimulation de l'entrepreneuriat ; la mise en œuvre de mesures

essentielles d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets ; la mise en place des bases d'un écosystème numérique ; la promotion de l'égalité des chances économiques et sociales pour les femmes et les hommes.

11. Le PNUD apporte une valeur ajoutée grâce à son expérience avérée dans la mise en œuvre de projets, le renforcement des capacités nationales, la gestion axée sur les résultats et l'étendue de son expertise thématique. Il possède une vaste expérience en matière de collaboration avec des partenaires internationaux en vue d'encourager le financement du développement. Ses logiciels et outils administratifs, tels que les directives générales clairement établies, les réseaux de mesures et de connaissances et les mécanismes d'intervention, lui permettent de répondre avec souplesse et rapidité aux demandes des gouvernements et de respecter les principes de transparence, d'efficacité et d'efficience. Le PNUD est représenté dans toutes les régions du Bélarus grâce à un réseau de coordonnateurs régionaux. Il offre au pays une expertise internationale et les meilleures pratiques internationales dans divers domaines, tels que l'appropriation des objectifs de développement durable à l'échelle nationale, la médiation, le développement du tourisme local, le développement économique régional, le trafic d'armes, la restauration des zones humides et la préservation de la biodiversité. Il apporte également des solutions innovantes et des approches expérimentales, en s'appuyant sur le réseau mondial des laboratoires d'accélération du PNUD.

## **II. Priorités du programme et partenariats**

12. Le présent programme de pays repose sur les résultats des consultations stratégiques menées dans le pays par le PNUD et l'ONU avec les principales parties prenantes et les partenaires du PNUD issus du Gouvernement, de l'Assemblée nationale, des organisations de la société civile, du milieu universitaire et du secteur privé. Il vise principalement à appuyer le développement efficace du Bélarus en tant que pays doté d'une économie forte, d'un capital humain développé et d'une très bonne qualité de vie, grâce à l'adoption généralisée de technologies numériques et vertes, à l'appui à la mise en œuvre de projets dans le secteur privé et à la promotion du développement régional et local, notamment dans les zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl.

13. En synchronisant les processus du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et l'élaboration du programme de pays avec le cycle de planification nationale, le PNUD garantit à la fois le plein alignement du programme sur les priorités nationales et les objectifs de développement durable, ainsi que la viabilité financière de l'application du programme, en coopération avec les parties prenantes nationales publiques et privées et les partenaires internationaux.

14. Dans le cadre du présent programme de pays, le PNUD apportera son soutien au Gouvernement aux fins de l'élaboration de mesures et de programmes, compte tenu des besoins émergents, y compris la réponse à la pandémie de COVID-19 et à ses conséquences. L'appui se fera sur quatre fronts, à savoir : la préparation, l'intervention, le relèvement et les enseignements tirés. Ses réseaux d'approvisionnement mondiaux, son expertise spécialisée et ses économies d'échelle permettent au PNUD de mettre en place des systèmes de santé résilients et de fournir des services d'approvisionnement de produits sanitaires et de médicaments essentiels. Pour faire face aux répercussions socio-économiques de la COVID-19 à court et à long terme, le PNUD mettra en œuvre des mesures et des programmes axés sur l'emploi et les moyens de subsistance des groupes vulnérables, l'accès aux services sociaux et à la protection sociale, la réduction des risques liés aux catastrophes et les stratégies de financement. En vue de garantir des réponses inclusives et intégrées, il

appuiera les capacités nationales et infranationales en matière de planification, de coordination et de mise en œuvre, les partenariats et les communications. Les bénévoles peuvent encourager la participation des populations locales et l'adoption de solutions numériques dans de nombreux domaines, en s'appuyant sur le fort potentiel technologique du Bélarus, y compris en matière de technologies de l'information.

15. Le présent programme prévoit la possibilité de cofinancer le développement en ayant recours à l'assistance technique internationale, aux ressources du secteur privé et au cofinancement de projets. Bien qu'il convienne de continuer à mettre l'accent sur le renforcement des partenariats avec les donateurs traditionnels (Fonds pour l'environnement mondial, Union européenne, Allemagne, Corée du Sud, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Japon, Pologne, Royaume-Uni, Suède et Suisse, notamment), le développement des nouveaux partenariats noués avec la Chine et le secteur privé et la consolidation de la coopération Sud-Sud semblent aussi être des solutions à privilégier.

16. Outre le cofinancement de projets internationaux d'assistance technique, le programme de pays autorise le PNUD à fournir des services d'appui au développement aux partenaires nationaux. Le Programme peut ainsi assurer des services dans divers domaines, tels que le développement de l'entrepreneuriat, la promotion de l'innovation et de l'investissement, l'action en faveur du climat, le développement régional et le renforcement des capacités des partenaires nationaux.

17. La mise en œuvre du programme de pays reposera sur le principe consistant à ne laisser personne de côté, en ciblant les groupes vulnérables, à savoir : les personnes à faible revenu, les chômeurs et les personnes licenciées ou susceptibles d'être licenciées à cause des réformes structurelles, les personnes ayant atteint l'âge de la retraite, les personnes vivant dans les zones rurales (en particulier les femmes et la population vivant sur les territoires touchés par la catastrophe de Tchernobyl), les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH, les détenus ayant été remis en liberté et les personnes dont la santé ou les moyens de subsistance sont susceptibles d'être affectés par les pandémies.

18. En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, le PNUD continuera à fournir un appui intégré au Bélarus dans l'appropriation des objectifs de développement durable aux niveaux national et local. Il apportera un soutien technique et son expertise en vue d'élaborer des stratégies de développement régional, de mettre à l'essai de nouveaux mécanismes de financement des objectifs de développement durable, d'améliorer la plateforme des indicateurs de suivi national des objectifs de développement durable et d'assurer le bon fonctionnement de l'architecture nationale mise en place pour atteindre ces objectifs.

19. Le PNUD continuera à proposer son expertise au Gouvernement bélarussien dans des domaines stratégiques, tels que l'évaluation des retombées socio-économiques, le renforcement de la résilience face aux pandémies et aux chocs, le climat, la protection sociale des groupes vulnérables et la planification nationale inclusive.

**Domaine prioritaire 1. Mise en œuvre d'un développement économique qui repose sur les principes d'une croissance verte et inclusive (en lien avec les cibles de développement durable n° 1.2 ; n°2.3 ; n°2a ; n°8.3 ; n°8.5 ; n°8.9 ; n°9.3 ; n°9.4 ; n°12.1 et n°12.6).**

20. Ce domaine est aligné sur les priorités nationales en matière de sécurité environnementale, de transition vers des modèles de production et de consommation rationnels, d'emploi productif et de revenus décents. Les activités menées dans ce

cadre contribueront à la réalisation 1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2021-2025).

21. Le PNUD facilitera la transition vers une économie verte à faibles émissions de carbone et encouragera une application renforcée du principe de responsabilité environnementale des entreprises. Pour ce faire, il conviendra d'adopter des programmes et des mécanismes globaux visant à accroître l'efficacité de l'utilisation des ressources, notamment grâce à des technologies écologiques innovantes.

22. Le PNUD soutiendra la transformation numérique de l'économie et appuiera de larges innovations, ce qui aura une incidence significative sur le développement intégré du pays et sur la répartition rationnelle des forces productives.

23. Grâce aux mécanismes existants, le PNUD apportera un soutien spécialisé et d'autres formes d'appui, afin de développer rapidement le secteur des services jusqu'en 2025, en mettant l'accent sur les services à haute valeur ajoutée (scientifiques, professionnels et autres).

24. Sur la base de son expérience acquise dans la mise en œuvre de projets relatifs à l'économie verte et au développement local, le PNUD soutiendra les mesures nationales visant à développer une économie verte et circulaire, ce qui facilitera la croissance économique grâce à une utilisation plus rationnelle des ressources disponibles, au traitement des déchets et à la production de biens à partir de ressources secondaires.

25. En étroite coopération avec le Ministère de l'économie, les institutions publiques, les autorités locales et le secteur privé, le PNUD appuiera le développement de l'entrepreneuriat et du secteur privé, l'innovation et les partenariats public-privé, y compris dans les secteurs sociaux, ainsi qu'un développement efficace aux niveaux régional et local, en tenant compte des situations sociales et économiques propres à chaque lieu et des besoins de la population, y compris des groupes vulnérables.

26. Le PNUD accordera une attention particulière au développement des régions accusant un retard en renforçant les capacités de développement local durables et innovantes et en améliorant la qualité de vie et l'épanouissement des citoyens dans les zones urbaines et rurales. Il continuera à appuyer les activités visant à venir à bout des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.

27. Le PNUD se tient prêt à offrir un soutien spécialisé et à faire part des meilleures pratiques internationales au Gouvernement et aux parties nationales intéressées afin de les aider à élaborer des normes sociales et environnementales propices à améliorer la qualité de la gestion des biens publics conformément aux intérêts nationaux. Cela permettra à l'économie de s'adapter rapidement à l'évolution technologique dans le contexte de la mondialisation et aura pour effet d'accélérer le processus de développement novateur et de contribuer au développement du capital humain et de l'initiative privée. Le PNUD fournira aussi un appui dans le domaine du développement du commerce, dans le cadre de l'adhésion du Bélarus à l'OMC.

**Domaine prioritaire 2. Mise en œuvre de mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets (en lien avec les cibles de développement durable n°1.2 ; n°2.4 ; n°2.5 ; n°2a ; n°7.2 ; n°7.3 ; n°9.3 ; n°9.4 ; n°12.5 ; n°13.1 ; n°13.2 ; n°13.3 ; n°15.1 et n°15.3).**

28. Ce domaine est aligné sur la priorité nationale concernant la sécurité environnementale et la transition vers des modèles de production et de consommation rationnels, et contribue à la réalisation 2 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2021-2025).

29. En étroite collaboration avec le Ministère des ressources naturelles et de la protection de l'environnement, le PNUD appuiera l'action menée à l'échelon national pour lutter contre les changements climatiques, en mettant l'accent sur les mesures d'atténuation destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre. En matière d'adaptation, il collaborera avec les secteurs tributaires du climat, notamment l'agriculture, la sylviculture et la gestion de l'eau, afin d'améliorer leur résilience et leur préparation aux défis liés aux changements climatiques. Grâce à son initiative « Promesse climatique », le PNUD aidera le Bélarus à élaborer la deuxième série de contributions fixées au niveau national, en rendant encore plus ambitieux l'engagement pris par le pays de réduire les émissions de gaz à effet de serre compte tenu de l'augmentation de leur absorption, afin d'atteindre l'objectif global précédemment annoncé de 35 % de réduction des émissions d'ici à 2030.

30. En se basant sur les résultats des projets mis en œuvre, le PNUD fera la promotion de l'efficacité énergétique de l'économie bélarussienne, en particulier dans les secteurs du bâtiment et de l'industrie. En coopération avec le Département de l'efficacité énergétique du Comité d'État pour la normalisation, il étudiera les moyens de soutenir la création d'un marché des services énergétiques durable et efficace dans le pays. Il appuiera les mesures nationales visant à étendre l'utilisation des sources d'énergie renouvelables, y compris les technologies d'utilisation des énergies renouvelables pour couvrir la demande énergétique. L'utilisation de véhicules électriques sera encouragée, ainsi que la mise en place d'un réseau de recharge aux fins d'un système de transport durable. Le PNUD améliorera les systèmes nationaux de gestion des produits chimiques et des déchets, y compris les déchets dangereux contenant des polluants organiques persistants, afin de réduire au minimum l'impact sur l'environnement et sur la santé humaine.

31. Les activités destinées à appuyer la préservation de la diversité biologique et des sites, ainsi que leur utilisation de manière durable, et la prévention de la dégradation des terres seront étendues. Elles reposeront sur des instruments et des mesures économiques visant à garantir la restauration et l'utilisation durable des eaux souterraines et de surface, des ressources terrestres et des écosystèmes d'eau douce, ainsi qu'à développer l'écotourisme. Le PNUD contribuera à l'intensification des activités visant à réduire le risque de catastrophes naturelles et d'origine humaine et à améliorer la préparation aux situations d'urgence, y compris les risques d'incendies de forêts transfrontaliers, en se fondant sur les exigences des conventions environnementales pertinentes.

32. Le PNUD aidera le Bélarus à s'acquitter de ses obligations au titre des principaux accords internationaux sur l'environnement, y compris l'Accord de Paris, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention de Ramsar sur les zones humides.

33. Le PNUD contribuera à la sensibilisation à l'environnement et au climat en renforçant l'éducation environnementale, en faisant participer le public aux activités de suivi en matière d'environnement et en améliorant la gestion de l'environnement au niveau local.

**Domaine prioritaire 3. Développement d'un écosystème numérique efficace (en lien avec les cibles de développement durable n°4.3 ; n°4.4 ; n°9.4 ; n°11.3 ; n°11.7 ; n°16.7 et n°17.8).**

34. Ce domaine est aligné sur les priorités nationales en matière de transformation numérique de l'économie et de diffusion à grande échelle des innovations, d'un climat économique propice et d'une infrastructure durable. Les activités du programme

contribueront à la réalisation 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2021-2025).

35. En vue de soutenir les mesures du Gouvernement en faveur de la transformation numérique, le PNUD appuiera la mise en place d'un écosystème numérique à part entière, y compris l'exécution d'activités d'appui aux mesures prises par le Gouvernement, la société et les entreprises dans le cadre de la plateforme organisationnelle et technologique « Industrie intelligente du Bélarus », de l'innovation et des pôles industriels.

36. Sur la base des pratiques existantes, le PNUD encouragera le développement d'un entrepreneuriat innovant. Pour ce faire, il mettra en place une infrastructure propice à l'innovation dans les régions, élargira la gamme de services tout en garantissant l'application complète du cycle d'innovation, renforcera l'efficacité de la commercialisation des résultats de l'activité intellectuelle, y compris dans les secteurs de l'invention et de l'ingénierie, et encouragera la participation des jeunes.

37. Le PNUD encouragera la création d'outils permettant de proposer un appui (financier, conseil) aux jeunes entreprises innovantes et de haute technologie dans les premières étapes de leur développement, ce qui conduira à la mise au point de nouveaux outils (financement de type capital-risque). Il appuiera les travaux de recherche dans le domaine du développement de pôles, de la conception et de la définition de méthodes aux fins de l'élaboration d'une politique des clusters, ainsi que des écosystèmes régionaux d'innovation.

38. Le PNUD soutiendra le développement d'un entrepreneuriat innovant en augmentant l'efficacité de la recherche et la commercialisation, en développant les compétences requises dans le domaine de l'accès à l'information et de la protection des données à caractère personnel et de la vie privée, ainsi qu'en recueillant de nombreuses connaissances et compétences numériques. Lors de l'élaboration de mesures visant à renforcer les capacités à se servir des outils numériques, une attention particulière sera accordée à la création de systèmes d'enseignement à distance accessibles aux groupes vulnérables, notamment les personnes âgées, les personnes handicapées, les détenus, les travailleurs congédiés, les femmes en congé de maternité et les habitants des zones rurales.

39. En collaboration avec les partenaires nationaux, le PNUD appuiera la création d'un système et d'une infrastructure de services publics électroniques, en vue de fournir des services électroniques aux particuliers et aux entreprises grâce à la numérisation de l'administration publique dans des secteurs clés, tels que le système judiciaire et la réglementation, la justice, les soins de santé, la protection de l'environnement, la citoyenneté, la migration, la sécurité routière, le système fiscal, les couloirs de transport, les douanes et la gestion des frontières.

40. En s'appuyant sur l'expérience et les meilleures pratiques du projet de développement urbain vert, le PNUD soutiendra l'élaboration d'une politique nationale de développement urbain et des notions de « villes intelligentes » et de « quartiers intelligents », compte tenu des principes de planification urbaine verte et du respect des intérêts de tous les groupes de la population.

41. Sur la base des besoins et des caractéristiques des régions, le PNUD aidera à mettre en place une plateforme d'investissement destinée à soutenir les entreprises existantes et à appuyer l'élaboration de nouveaux projets susceptibles de bénéficier de concours bancaires dans certaines zones touchées par Tchernobyl. Tendanc à réduire l'écart de développement entre la capitale et les régions, la plateforme permettra d'accélérer l'innovation locale et de mettre l'accent sur la résilience et la croissance. En outre, le PNUD mettra sur pied un laboratoire d'accélération qui servira d'espace d'innovation, d'expérimentation et de conduite de projets pilotes, le



but étant de relever les défis en matière de développement et d'explorer de nouvelles possibilités.

**Domaine prioritaire 4. Participation accrue des groupes vulnérables à la vie socio-économique (en lien avec les cibles de développement durable n°1.3 ; n°3.5 ; n°5.5 ; n°5b ; n°5c ; n°8.5 ; n°10.3 ; n°16.7 et n°17.18).**

42. Ce domaine est aligné sur les priorités nationales en matière d'emploi productif et de revenus décents, de développement durable de l'institution familiale et de croissance qualitative du capital humain. Les activités envisagées contribueront à réalisation 5 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2021-2025).

43. Le PNUD appuiera l'élaboration et l'exécution de mesures visant à réduire les inégalités et la discrimination à l'égard des femmes et des hommes, ainsi qu'à renforcer le rôle des femmes dans les secteurs non traditionnels, à élargir leurs perspectives économiques et à promouvoir leur participation à la prise de décisions dans les secteurs public et privé.

44. Le PNUD aidera les partenaires nationaux à améliorer la collecte, le suivi, l'analyse et l'utilisation de données ventilées par genre et par âge, notamment sur les groupes vulnérables, conformément à l'approche fondée sur les droits de la personne en matière de données et aux principes relatifs à l'égalité des genres. Cette approche prévoit de centrer l'analyse sur les groupes les plus défavorisés et marginalisés et sur les inégalités existantes au sein de la population.

45. Afin de renforcer le rôle et la contribution des femmes dans l'économie, tout en leur garantissant l'égalité des chances et des salaires, le PNUD participera à la mise au point de mesures et de solutions en vue de tenir compte des questions de genre dans les programmes nationaux d'entrepreneuriat, en mettant l'accent sur le soutien à l'entrepreneuriat féminin.

46. Pour garantir le caractère inclusif de l'enseignement et l'orientation des programmes scolaires vers le marché du travail, le PNUD facilitera la conception et la mise en œuvre de programmes d'orientation professionnelle et de conseil pour les groupes vulnérables, en mettant l'accent sur les besoins des enfants, des adolescents et des jeunes handicapés.

47. Le PNUD entend également consolider, avec ses partenaires nationaux, le domaine du bénévolat. Un milliard de bénévoles contribuent au développement de leur communauté dans le monde entier. Pourtant, le bénévolat demeure une ressource largement inexploitée qui offre un énorme potentiel en vue de parvenir à un développement durable axé sur les personnes et socialement inclusif. Conformément au plan d'action visant à intégrer le bénévolat dans le Programme 2030 et au projet de loi national sur le bénévolat, qui sera rédigé en 2021, les bénévoles peuvent contribuer à la réalisation des priorités du programme à tous les niveaux.

### **III. Administration du programme et gestion des risques**

48. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

49. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres organismes des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

50. Les dispositifs relatifs à l'administration du programme et à la gestion des risques prévus par le présent programme de pays correspondent pleinement aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, au Règlement financier et aux règles de gestion financière, ainsi qu'aux décisions du Conseil d'administration.

51. Le programme de pays sera mis en œuvre en coordination avec le Ministère de l'économie de la République du Bélarus. Les principes clés de gestion du programme comprendront un suivi conjoint.

52. Le présent programme est conçu dans une période difficile, alors que le Bélarus et le monde entier subissent les effets de la pandémie de COVID-19. Par conséquent, il propose des projets de politiques et de programmes, ainsi que des plans de travail annuels de projets en tant qu'instruments offrant au PNUD la flexibilité dont il a besoin pour répondre aux nouveaux besoins et priorités, compte tenu de la situation.

53. L'exécution du programme est tributaire d'une série de facteurs externes économiques, environnementaux, sanitaires et sociaux qui s'ajoutent aux risques internes. L'incidence de la pandémie mondiale, les perspectives de ralentissement de la croissance économique, les répercussions des mesures fiscales, les différents niveaux de développement économique régional, les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl et la faible capacité d'adaptation du système de protection sociale au processus accéléré de vieillissement de la population détermineront l'importance qu'il conviendra d'accorder à la gestion des risques externes. Le PNUD s'efforcera de renforcer ses relations avec les homologues nationaux, d'identifier les pôles de croissance du développement régional, ainsi que d'accroître la flexibilité des services sociaux et de mieux cibler leurs bénéficiaires en vue d'atténuer les risques externes.

54. Afin de faire face aux risques externes et internes, le PNUD a élaboré un inventaire des risques distinct, qui répertorie les risques externes, opérationnels, de programme et de communication actuels, identifie les responsables de la gestion des risques et recense les stratégies d'atténuation définies. Le PNUD examine et met à jour l'inventaire régulièrement.

#### **IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme**

55. Le contrôle de l'exécution et l'évaluation du programme de pays sont alignés sur le contrôle, les rapports et l'évaluation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le PNUD, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, contribuera aux examens annuels et aux évaluations conjointes du cadre, afin de recenser les progrès accomplis par rapport aux réalisations envisagées à court et à long terme.

56. Le contrôle, les rapports et l'évaluation du programme de pays reposeront sur l'utilisation de données nationales en collaboration avec le Comité national de statistique et sur la plateforme nationale de communication d'informations concernant les indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. En outre, on s'appuiera sur les normes socio-environnementales, les retours d'information des bénéficiaires, la fréquence des examens et le suivi local.

57. Le contrôle de l'exécution et l'évaluation du programme seront effectués à la fois au niveau des projets et des programme, le but étant de suivre l'efficacité et la durabilité des résultats. Les indicateurs d'évaluation sont conformes aux indicateurs nationaux de suivi des objectifs de développement durable et sont basés sur les statistiques nationales et les rapports annuels du pays concernant les objectifs de développement durable. Le respect du principe d'égalité des genres sera contrôlé en surveillant la part des dépenses allouée à la mise en œuvre des activités pertinentes.

58. Le PNUD continuera à promouvoir la collecte, la gestion, le suivi, l'analyse et l'utilisation de données pertinentes, fiables et ventilées, notamment sur les groupes vulnérables, conformément aux principes fondamentaux du programme de développement durable et à l'approche fondée sur les droits de la personne en matière de données. Il collaborera avec le Comité national de statistique, les organismes gouvernementaux, le milieu universitaire, les instituts de recherche et la société civile, afin de renforcer leurs capacités de contrôle et d'évaluation des programmes nationaux de développement.

59. Soucieux d'innover, le PNUD prévoit d'organiser des réunions annuelles avec les partenaires nationaux qui permettront aux intéressés de présenter les principaux résultats des performances, d'échanger sur l'évolution de l'exécution du programme de pays et de débattre des futurs plans de coopération. Ces réunions contribueront à renforcer la responsabilité mutuelle, la transparence, la coordination et le dialogue entre le PNUD et les partenaires nationaux.

## Annexe. Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Bélarus (2021-2025)

**Priorité ou objectif du pays :** Sécurité environnementale ; transition vers des modèles de production et de consommation rationnels (économie circulaire) ; emploi productif et revenus décents.

**Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD. D'ici à 2025, toutes les personnes, y compris les adolescents, les jeunes, les hommes et femmes âgés de 65 ans et plus et les autres groupes vulnérables, bénéficient d'un développement économique vert et inclusif, réalisé grâce à des cadres réglementaires complets, à la promotion des activités économiques, aux partenariats avec le secteur privé et à une participation accrue à la prise de décisions.**

**Réalisation correspondante du plan stratégique : Réalisation 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions**

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif, par réalisation (milliers de dollars des États-Unis)</i>
Indicateur national de suivi des objectifs de développement durable : 8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB en termes réels par habitant ( % ) Niveau de référence (2019) : 101,9 Niveau cible (2025) : 104,9 Source : Plateforme nationale de communication d'informations	Comité national de statistique (Belstat) Plateforme nationale de communication concernant les indicateurs de suivi des objectifs de développement durable Ministère de l'économie Fréquence : annuelle	<b>Produit 1.1. Élaboration et adoption de mesures visant à développer une économie verte, circulaire et à faibles émissions de carbone, en tenant compte des intérêts des groupes vulnérables</b>  Indicateur 1.1.1. Indicateur national de suivi des objectifs de développement durable : 12.1.1.1. Des plans d'action nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durables sont en place, ou les principes de consommation et de production durables sont des priorités ou des cibles définies dans les politiques nationales. Niveau de référence (2019) : 1 Niveau cible (2025) : 1 Source des données, fréquence : Plateforme nationale de communication d'informations, annuelle	Ministère des ressources naturelles et de la protection de l'environnement Ministère de l'économie Ministère des situations d'urgence Département de l'efficacité énergétique du Comité d'État pour la normalisation Ministère de l'industrie Ministère de l'agriculture et de l'alimentation Ministère des forêts	<b>Ressources ordinaires : 400 dollars</b>  <b>Autres ressources : 19 660 dollars</b>
Indicateur national de suivi des objectifs de développement durable : 8.5.2 Taux de chômage, par sexe, et situation pour les personnes handicapées ( % ) Niveau de référence (2019) : 4,2 ; hommes – 5,1 ; femmes – 3,2 ; personnes handicapées âgées de 18 à 74 ans – 16 Niveau cible (2025) : 5 Source : Plateforme nationale de communication d'informations		<b>Produit 1.2. Mise en place de mécanismes financiers et non financiers propices à un développement régional efficace, notamment dans les zones touchées par Tchernobyl, et garantissant l'inclusion des groupes vulnérables</b>  Indicateur 1.2.1. Indicateur national de suivi des objectifs de développement durable : 1.2.1 Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté, par sexe ( % ) Niveau de référence (2019) : 5,0 ; hommes – 5,2 ; femmes – 4,9 Niveau cible (2025) : 5,0 Source des données, fréquence : Plateforme nationale de communication d'informations, annuelle	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation Ministère des forêts Comité d'État pour la science et la technologie Académie nationale des sciences Universités et établissements d'enseignement Autorités locales Secteur privé Organisations non gouvernementales (ONG)	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif, par réalisation (milliers de dollars des États-Unis)
		<p>Indicateur 1.2.2. Indicateur national de suivi des objectifs de développement durable :</p> <p>10.2.1 Pourcentage de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, et situation pour les personnes handicapées ( %)</p> <p>Niveau de référence (2019) : 5,7 ; hommes – 5,9 ; femmes – 5,6 ; personnes handicapées – 4,2</p> <p>Niveau cible (2025) : 5,0</p> <p>Source des données, fréquence : Plateforme nationale de communication d'informations, annuelle</p>		
		<p><b>Produit 1.3. Promotion de l'entrepreneuriat, de la concurrence, de l'innovation, des emplois décents et de la diversification des revenus, l'accent étant mis sur les groupes vulnérables et compte étant tenu des répercussions de la COVID-19</b></p>		
		<p>Indicateur 1.3.1. Pourcentage de la population active employée dans des petites et moyennes entreprises (PME), des entreprises individuelles</p> <p>Niveau de référence (2018) : 33,9</p> <p>Niveau cible (2025) : 37,4</p> <p>Source des données, fréquence : Belstat, annuelle</p> <p>Indicateur 1.3.2. Part de la valeur ajoutée brute des PME dans le PIB ( %)</p> <p>Niveau de référence (2018) : 24,5</p> <p>Niveau cible (2025) : 30</p> <p>Source des données, fréquence : Belstat, annuelle.</p>		
<p><b>Priorité ou objectif du pays : Sécurité environnementale ; transition vers des modèles de production et de consommation rationnels (économie circulaire).</b></p>				
<p><b>Réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD. Une contribution significative à l'action en faveur du climat est apportée d'ici à 2025 grâce à l'introduction de mesures clés d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets.</b></p>				
<p><b>Réalisation correspondante du plan stratégique : Réalisation 3 : Renforcer la résilience aux chocs et aux crises</b></p>				
Indice de performance environnementale : classement du Bélarus	Belstat	<b>Produit 2.1. Élaboration et introduction de mesures et de solutions d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets</b>	Ministère des ressources naturelles et de la	<b>Ressources ordinaires : 400 dollars</b>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif, par réalisation (milliers de dollars des États-Unis)
<p>Niveau de référence (2018) : 44</p> <p>Niveau cible (2025) : 30</p> <p>Source : Indice de performance environnementale Polluants rejetés dans l'atmosphère (tonnes par kilomètre carré)</p> <p>Niveau de référence (2018) : 6</p> <p>Niveau cible (2025) : 5,5</p> <p>Source : Belstat</p>	<p>Plateforme nationale de communication d'informations</p> <p>Ministère des ressources naturelles et de la protection de l'environnement</p> <p>Ministère des situations d'urgence</p> <p>Département de l'efficacité énergétique du Comité d'État pour la normalisation</p> <p>Fréquence : annuelle</p>	<p>Indicateur 2.1.1. Émissions annuelles de dioxyde de carbone (millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>)</p> <p>Niveau de référence (2018) : 92</p> <p>Niveau cible (2025) : 110</p> <p>Source des données, fréquence : Ministère des ressources naturelles et de la protection de l'environnement, annuelle.</p> <p><b>Produit 2.2. Élaboration et promotion de solutions visant à promouvoir l'efficacité énergétique, le développement du marché des services énergétiques et l'expansion de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables</b></p> <p>Indicateur 2.2.1. Indicateur national de suivi des objectifs de développement durable : 7.3.1.1 Intensité énergétique du PIB (en kilogrammes d'équivalent charbon par million de roubles) (prix de 2005)</p> <p>Niveau de référence (2018) : 380,5</p> <p>Niveau cible (2025) : 353</p> <p>Source des données, fréquence : Plateforme nationale de communication d'informations, annuelle</p> <p>Indicateur 2.2.2. Indicateur national de suivi des objectifs de développement durable : 7.2.1.1. Rapport entre le volume de production d'énergie primaire à partir de sources d'énergie renouvelables et le volume de la consommation brute de combustibles et d'énergie (%)</p> <p>Niveau de référence (2018) : 6,2</p> <p>Niveau cible (2025) : 7</p> <p>Source des données, fréquence : Plateforme nationale de communication d'informations, annuelle</p> <p><b>Produit 2.3. Mise en œuvre de mesures destinées à renforcer la préservation de la biodiversité, le contrôle des espèces animales et végétales invasives, ainsi que la gestion durable des ressources en eau et des terres</b></p> <p>Indicateur 2.3.1. Nombre de mécanismes de coordination des bassins hydrographiques qui fonctionnent et qui incluent les pays voisins</p> <p>Niveau de référence (2019) : 2</p> <p>Niveau cible (2025) : 5</p>	<p>protection de l'environnement</p> <p>Département de l'efficacité énergétique du Comité d'État pour la normalisation</p> <p>Ministère de l'économie</p> <p>Ministère des situations d'urgence</p> <p>Ministère de l'industrie</p> <p>Ministère de l'agriculture et de l'alimentation</p> <p>Ministère des forêts</p> <p>Ministère de l'éducation</p> <p>Ministère de l'énergie</p> <p>Comité d'État des douanes</p> <p>Académie nationale des sciences</p> <p>Universités et établissements d'enseignement</p> <p>Autorités locales</p> <p>Secteur privé</p> <p>ONG</p>	<p><b>Autres ressources : 19 462 dollars</b></p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif, par réalisation (milliers de dollars des États-Unis)
		<p>Source des données, fréquence : Rapports de projet et rapports officiels du Gouvernement ; annuelle</p> <p>Indicateur 2.3.2. Hectares de précieux écosystèmes de forêts, de zones humides et d'eau douce faisant l'objet d'une gestion durable</p> <p>Niveau de référence (2019) : 67 885</p> <p>Niveau cible (2025) : 82 885</p> <p>Source des données, fréquence : Rapports de projet et rapports officiels du Gouvernement ; annuelle</p> <p><b>Produit 2.4. Renforcement de la capacité nationale d'intervention d'urgence en cas de risques majeurs, conformément aux facteurs régionaux et aux conventions internationales sur l'environnement</b></p> <p>Indicateur 2.4.1. Nombre de manifestations/de formations en matière de sécurité organisées en vue de renforcer le système national de préparation aux situations d'urgence</p> <p>Niveau de référence (2020) : 0</p> <p>Niveau cible (2025) : 20</p> <p>Source des données, fréquence : rapports officiels du Gouvernement ; annuelle.</p>		

**Priorité ou objectif du pays : Transformation numérique de l'économie et diffusion à grande échelle des innovations ; création d'un climat économique propice et mise en place d'infrastructures durables.**

**Réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD. D'ici à 2025, les bases d'un écosystème numérique efficace sont créées, notamment dans le cadre de villes durables intelligentes, ce qui permet une interaction entre l'État, la société et les entreprises, ainsi qu'une participation égale des femmes et des hommes, des adolescents, des jeunes et des représentants des groupes vulnérables.**

**Réalisation correspondante du plan stratégique : Réalisation 2 : Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable**

<p>Part des procédures administratives et des services publics fournis par voie électronique</p> <p>Niveau de référence (2018) : 25 %</p> <p>Niveau cible (2025) : 75 %</p> <p>Source : Centre national des services électroniques</p> <p>Indicateur national de suivi des objectifs de</p>	<p>Belstat</p> <p>Plateforme nationale de communication d'informations</p> <p>Centre national des services électroniques</p> <p>Fréquence : annuelle</p>	<p><b>Produit 3.1. Amélioration du système et de l'infrastructure de services publics électroniques destinés aux particuliers et aux entreprises basés sur la numérisation de l'administration publique</b></p> <p>Indicateur 3.1.1. Proportion de procédures administratives effectuées en lien avec des personnes morales et des entrepreneurs individuels par voie électronique par rapport au nombre total de procédures administratives effectuées en lien avec des personnes morales et des entrepreneurs individuels</p> <p>Niveau de référence (2018) : 16,8 %</p>	<p>Ministère de la communication et de l'informatisation</p> <p>Ministère de la justice</p> <p>Centre national d'information juridique</p> <p>Ministère de l'économie</p> <p>Ministère de l'architecture et de la construction</p>	<p><b>Ressources ordinaires : 400 dollars</b></p> <p><b>Autres ressources : 6 300 dollars</b></p>
---	--	--	--	---

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif, par réalisation (milliers de dollars des États-Unis)
<p>développement durable : 17.8.1</p> <p>Proportion de la population utilisant Internet (%), par sexe et par lieu de résidence</p> <p>Niveau de référence (2019) : 82,8 ; hommes – 82,5 ; femmes – 83 ; villes et zones urbaines – 86,9 ; zones rurales – 71,3</p> <p>Niveau cible (2025) : 83</p> <p>Source : Plateforme nationale de communication d'informations</p>		<p>Niveau cible (2025) : 30 %</p> <p>Source des données, fréquence : Belstat, annuelle</p> <p>Indicateur 3.1.2. Nombre de nouveaux systèmes/nouvelles solutions numériques conçus en vue d'améliorer l'administration publique dans les secteurs clés</p> <p>Niveau de référence (2019) : 0</p> <p>Niveau cible (2025) : 10</p> <p>Source des données, fréquence : Rapports de projets ; annuelle</p> <p><b>Produit 3.2. Appui à l'élaboration d'une politique urbaine nationale qui intègre pleinement les notions de « ville intelligente » (« quartier intelligent ») et prévoit des solutions expérimentales</b></p> <p>Indicateur 3.2.1. Indicateur national de suivi des objectifs de développement durable : 11.2.1.</p> <p>Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par sexe et lieu de résidence (%)</p> <p>Niveau de référence (2019) : 84,2 ; hommes – 84,5 ; femmes – 83,9 ; villes et zones urbaines – 91,5 ; zones rurales – 63,9</p> <p>Niveau cible (2025) : 90</p> <p>Source des données, fréquence : Plateforme nationale de communication d'informations ; annuelle</p> <p>Indicateur 3.2.2. Nombre de notions relatives au développement des « villes intelligentes » conçues au niveau national</p> <p>Niveau de référence (2019) : 1</p> <p>Niveau cible (2025) : 11</p> <p>Source des données, fréquence : Ministère de la communication et de l'informatisation ; annuelle</p>	<p>Comité d'État des frontières</p> <p>Comité d'État des douanes</p> <p>Comité d'État pour la science et la technologie</p> <p>Centre national des services électroniques</p> <p>Universités et établissements d'enseignement</p> <p>Autorités locales</p> <p>Secteur privé</p> <p>ONG</p>	



Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif, par réalisation (milliers de dollars des États-Unis)
<p><b>Produit 3.3. Développement de l'enseignement complémentaire dans le domaine de l'informatique et des communications et d'autres compétences recherchées sur le marché du travail, en mettant l'accent sur la capacité d'insertion professionnelle des groupes vulnérables</b></p>				
<p>Indicateur 3.3.1. Nombre de personnes dans l'éducation non formelle ou suivant des formations en administration des entreprises ou en technologies de l'information et des communications</p> <p>Niveau de référence (2019) : 0</p> <p>Niveau cible (2025) : 600</p> <p>Source des données, fréquence : Rapports de projets ; annuelle</p>				
<p><b>Produit 3.4. Conception et promotion d'un système de participation électronique en vue d'améliorer la participation du public dans la vie de la société et dans la prise de décisions</b></p>				
<p>Indicateur 3.4.1. Proportion de la population utilisant Internet pour interagir avec les pouvoirs publics, y compris pour obtenir des informations, parmi la population totale âgée de 6 à 72 ans (%)</p> <p>Niveau de référence (2018) : 13,1</p> <p>Niveau cible (2025) : 20</p> <p>Source des données, fréquence : Belstat ; annuelle</p>				
<p><b>Priorité ou objectif du pays : Développement résilient de l'institution familiale, croissance de qualité du capital humain ; emploi productif et revenus décents.</b></p>				
<p><b>Réalisation 4 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD. D'ici à 2025, les améliorations apportées à la collecte de données, aux politiques d'égalité des genres et à la prise en compte des enfants et des questions de genre dans le processus budgétaire créent les conditions permettant aux femmes et aux hommes de tous âges, y compris ceux âgés de 65 ans et plus, ainsi qu'aux filles et aux garçons, de mieux exercer leurs droits et d'améliorer leur qualité de vie, notamment en augmentant les possibilités d'emploi et en améliorant la protection contre la violence fondée sur le genre et la violence domestique.</b></p>				
<p><b>Réalisation correspondante du plan stratégique : Réalisation 2 : Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable</b></p>				
Indicateur national de suivi des objectifs de développement durable : 5.5.1. Proportion de	• Belstat	<b>Produit 4.1. Renforcement du système national de collecte, de contrôle, d'analyse et d'utilisation des données ventilées, conformément à l'approche fondée</b>	Ministère du travail et de la protection sociale	<b>Ressources ordinaires : 368 dollars</b>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif, par réalisation (milliers de dollars des États-Unis)
<p>sièges occupés par des femmes :</p> <p>a) dans les parlements nationaux et b) dans les administrations locales ( %)</p> <p>Niveau de référence (2018) :</p> <p>a) parlements nationaux – 34,55 ; b) administrations locales – 48,2</p> <p>Niveau cible (2025) :</p> <p>a) 40 ; b) 50</p> <p>Source : Plateforme nationale de communication d'informations</p> <p>Indice mondial des disparités entre hommes et femmes : classement du Bélarus</p> <p>Niveau de référence (2019) : 29</p> <p>Niveau cible (2025) : 20</p> <p>Source : Banque mondiale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plateforme nationale de communication d'informations</li> <li>• Ministère de la santé</li> </ul> <p>Fréquence : annuelle</p>	<p><b>sur les droits de la personnes, à l'égalité des genres et aux principes consistant à ne laisser personne de côté</b></p> <p>Indicateur 4.1.1. Indicateur national de suivi des objectifs de développement durable : 17.18.1.1 Nombre d'indicateurs mondiaux conçus en vue de suivre la réalisation des objectifs de développement durable (unités)</p> <p>Niveau de référence (2018) : 74</p> <p>Niveau cible (2025) : 93</p> <p>Source des données, fréquence : Plateforme nationale de communication d'informations, annuelle</p> <p><b>Produit 4.2. Élaboration de mesures et de solutions visant à réduire les pratiques discriminatoires, à combler l'écart salarial et à tenir compte des questions liées à l'égalité des genres dans les programmes nationaux à moyen terme</b></p> <p>Indicateur 4.2.1. Indicateur national de suivi des objectifs de développement durable : 8.5.1.1. Rapport des salaires moyens des femmes et des hommes ( %)</p> <p>Niveau de référence (2019) : 73,1</p> <p>Niveau cible (2025) : 80</p> <p>Source des données, fréquence : Plateforme nationale de communication d'informations, annuelle</p> <p>Indicateur 4.2.2. Indicateur national de suivi des objectifs de développement durable : 5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction ( %)</p> <p>Niveau de référence (2019) : 45,8</p> <p>Niveau cible (2025) : 47</p> <p>Source des données, fréquence : Plateforme nationale de communication d'informations, annuelle.</p> <p><b>Produit 4.3. Élaboration et introduction de mesures visant à renforcer le système de soins de santé, en particulier au niveau des soins de santé primaires, en vue de lutter contre la COVID-19 et de prévenir et contrôler les maladies non transmissibles, le VIH et les maladies infectieuses</b></p> <p>Indicateur 4.3.1. Indicateur national de suivi des objectifs de développement durable : 3.3.1 Nombre de</p>	<p>Ministère de l'économie</p> <p>Ministère de la santé</p> <p>Ministère des finances</p> <p>Comité national de statistique</p> <p>Universités et établissements d'enseignement</p> <p>Autorités locales</p> <p>Secteur privé</p> <p>ONG</p>	<p><b>Autres ressources :</b></p> <p><b>5 620 dollars</b></p>

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif, par réalisation (milliers de dollars des États-Unis)</i>
		<p>nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe et âge</p> <p>Niveau de référence (2018) : 0,25 ; hommes – 0,33 ; femmes – 0,17 ; 0 à 14 ans – 0,004 ; 15 ans et plus – 0,30</p> <p>Niveau cible (2025) : 0,2</p> <p>Source des données, fréquence : Plateforme nationale de communication d'informations, annuelle</p>		